

<http://dunant-evreux-col.spip.ac-rouen.fr/?comment-se-connecter-au-teleservice-pour-l>



# Comment se connecter au téléservice pour l'orientation en troisième ?

- Orientation -



Publication date: jeudi 6 février 2020

**Cette année, les parents saisiront les vœux d'orientation de leur enfant en 3e sur internet.  
Comment faire ?**

Sommaire

- [1. Connexion au téléservice](#)
- [2. Saisie des intentions \(...\)](#)
- [3. Validation des intentions](#)
- [4. Consultation et accusé \(...\)](#)
- [Les temps forts dans notre](#)

# 1. Connexion au téléservice

**De quoi ont besoin les parents ?**

- ▶ **Identifiant et mot de passe** de leur compte éducation nationale (ATEN) fournis par le collège (lors de la réunion du 7 février 2020 à 18h au collège) ou de leur compte France Connect.
- ▶ Leur **adresse de messagerie**.

**FranceConnect** vous permet de vous connecter aux services publics en ligne, dont Scolarité services, en utilisant les identifiants de votre compte :

- ▶ Impots.gouv.fr (déclaration d'impôts en ligne),
- ▶ Ameli.fr (compte en ligne de la sécurité sociale),
- ▶ identité numérique (La Poste)
- ▶ Mobile Connect et moi (identité numérique mobile).
- ▶ msa.fr (compte msa.fr)

Les parents doivent se connecter à **Scolarité Services** avec leurs **identifiants ATEN** donnés par le collège lors de la réunion du 7 février 2020 à 18h **ou** leur compte **France Connect** en allant à l'adresse suivante :

<https://teleservices.ac-rouen.fr/>

La connexion au téléservice se fait au moyen d'un **compte ATEN responsable**, qui permet de **saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe**.

**Chaque parent d'élève possède un compte ATEN responsable, mais un seul des deux parents peut effectuer les saisies.**

La connexion avec un **compte ATEN élève** permet **uniquement la consultation** des saisies.

**Je me connecte avec mon compte ATEN**

vous identifiant

vous mot de passe

VALIDER

identifiant oublié ? →

mot de passe oublié ? →

Se connecter avec les identifiants ATEN donnés par le collège.

**OU**

**Je me connecte avec FranceConnect**

 S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

Se connecter avec France Connect avec les identifiants d'un autre compte (impôts, ameli, poste).

Après la connexion, choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran.

## SCOLARITÉ SERVICES



Pour vous **aider pour la 1re connexion**, vous pouvez visiter ce site :

<https://www.education.gouv.fr/cid117994/scolarite-services-aide-a-la-premiere-connexion-des-parents.html>. Vous pouvez aussi lire le **guide** ci-dessous :



## 2. Saisie des intentions provisoires entre le 10 février et le 4 mars 2020

Les parents doivent **saisir** leurs intentions provisoires avant le conseil de classe du 2e trimestre **entre le 10 février et le 4 mars 2020**.

Un **seul des responsables légaux de l'élève peut** effectuer la **saisie des intentions provisoires** :

- Il doit saisir au moins 1 intention ;
- Il peut saisir jusqu'à 3 intentions : 2de générale et technologique-2de STHR, 2de professionnelle, 1re année de CAP ;
- Le rang détermine l'ordre de préférence ;
- Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (reclassement et/ou suppression) le **4 mars 2020**.

**2de générale et technologique - 2de STHR :**

Si les parents **cochent 2de GT-2de STHR**, ils n'ont **pas d'autres informations à saisir**.

**Info-bulle :** il est spécifié ce que signifie **STHR**

**Voie professionnelle :**

Si les parents **cochent 2de PRO ou 1re année de CAP**, et si le paramétrage académique l'a autorisé :

- ils peuvent **préciser le métier ou la formation** qui intéresse leur enfant : il s'agit d'un champ libre dans lequel les parents peuvent noter ce qu'ils souhaitent ; il n'est **ainsi pas nécessaire qu'ils connaissent parfaitement**

## Comment se connecter au téléservice pour l'orientation en troisième ?

l'intitulé de la spécialité professionnelle ou de la famille de métiers ;

- cela permet à l'établissement d'avoir une indication pour travailler le projet d'orientation de l'élève.



**Aide contextuelle :**

- ▶ À côté de la phrase Vous pouvez **préciser le métier ou la formation** qui intéresse votre enfant, l'info-bulle indique : Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'**Onisep** (<http://www.onisep.fr>), et dans le **guide « Après la 3e »** distribué par votre établissement. Vous pouvez consulter ce guide en [cliquant ici](#) !
- ▶ Des info-bulles donnent aussi des **précisions sur les statuts** :
  - **Sous statut scolaire** : Votre enfant reste élève ; Il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; Il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.
  - **Sous statut d'apprenti** : Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié, avec un contrat de travail. Il devra rechercher un employeur pour signer un contrat ; Il pourra être accompagné dans cette démarche par le CFA (centre de formation d'apprentis). Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise.

**N.B.** : Les parents ont la **possibilité de cocher à la fois le statut scolaire et le statut d'apprenti**.

### Saisie d'autres intentions et validation

Les parents peuvent **saisir une 2e intention d'orientation** et une **3e intention d'orientation** en cliquant sur **AJOUTER UNE INTENTION**.

Quand les parents ont fini de saisir les intentions, il faut **VALIDER** !

## 3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

- ▶ Seul le **parent ayant effectué la saisie** peut faire des **modifications**.
- ▶ Les intentions saisies sont en **lecture seule** pour le **second parent** et l'**élève**.

Un **e-mail récapitulatif** est envoyé au **parent ayant effectué la saisie**, lorsque celui-ci se déconnecte de sa session :

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 07/11/2019 à 12:38:06, nous vous confirmons par cet email que vos intentions provisoires ont bien été enregistrées.

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- **Intention 2** : 2de professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Mécanique

Sous statut d'apprenti :

- **Intention 3** : 1re année de CAP

Spécialité(s) : Carrosserie

Sous statut scolaire :

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation.



Si le parent ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées, il ne recevra pas d'e-mail récapitulatif.

## 4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe du 16 au 20 mars

**N.B.** : Le téléservice est fermé avant le début des conseils de classe et réouvert après la saisie des avis provisoires du conseil de classe. Les fermetures et réouvertures du téléservice sont gérées par l'établissement.

Les parents peuvent consulter l'avis provisoire du conseil de classe pour chaque intention.

Puis, du 16 au 20 mars, le parent ayant saisi les intentions doit accuser réception de cet avis, en cochant la case puis en validant sa saisie.

**ORIENTATION**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.  
Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :  
Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation, il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>e</sup> semestre.

**Avis du conseil de classe**

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :  
1re année de CAP  
Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :  
Les compétences acquises ainsi que l'attitude face au travail ne permettent pas d'être en réussite en seconde. Il est recommandé de préparer d'abord un CAP, et d'envisager ensuite une poursuite d'études.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.  
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Cochez la case, puis cliquez sur VALIDER !

**N.B.** : S'il quitte la page sans accuser réception de l'avis, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir : Dans ce cas, il suffit de cliquer sur **ANNULER** afin de pouvoir cocher la case et valider.

Vous n'avez pas validé l'accusé de réception, êtes-vous sûr de vouloir quitter cette page ?

Si le parent a accusé réception de l'avis du conseil de classe, l'écran suivant s'affiche :



## ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation, il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>e</sup> semestre.

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Avis défavorable

Intention 2 : 2de professionnelle

Avis réservé

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

1<sup>re</sup> année de CAP

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Les compétences acquises ainsi que l'attitude face au travail ne permettent pas d'être en réussite en seconde. Il est recommandé de préparer d'abord un CAP, et d'envisager ensuite une poursuite d'études.

**Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 17/10.**

## Les temps forts dans notre collège :

Voici une infographie reprenant les informations essentielles dans notre collège :

**COMMENT DEMANDER EN LIGNE SA VOIE D'ORIENTATION après la 3<sup>e</sup> ?**

Identifiant et mot de passe de mon compte éducation nationale (ATEN) fournis par mon établissement ou de mon compte France Connect. Mon adresse de messagerie.

De quoi ai-je besoin ?

### Mes intentions d'orientation

**DU 10/02/2020 AU 04/03/2020**

1 Avant le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre / 1<sup>er</sup> semestre  
Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte ATEN ou France Connect : <https://teleservices.ac-rouen.fr/ts>

2 Je saisis mon intention d'orientation : 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

3 Après le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre / 1<sup>er</sup> semestre  
Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accusé réception.

### Mes choix définitifs d'orientation

**DU 25/05/2020 AU 08/06/2020**

4 Avant le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>e</sup> semestre  
Je me connecte à Scolarité Services et je saisis mon choix d'orientation. Je peux saisir jusqu'à 3 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence. En parallèle, dans Scolarité Services j'ajoute mes choix de formation et d'établissement dans lesquels je souhaiterais que mon enfant ait une place à la rentrée 2020.

5 Après le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>e</sup> semestre  
Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :  
→ Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive. La procédure est terminée.)  
→ Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

### Affectation et inscription

**De fin juin à début juillet**

6 Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Il vous sera demandé que vous avez fait de votre part une déclaration écrite, l'année passée à l'établissement - vous avez le droit à l'écrit : [education.gouv.fr/orientation3e](http://education.gouv.fr/orientation3e)